

Avocats Sans Frontières
Newsletter 2003 - I

Cher(e)s Ami(e)s,

Avocats Sans Frontières-Belgique (ASF) a le plaisir de vous envoyer la première édition de sa nouvelle newsletter. Cette publication périodique vous informera régulièrement des projets et activités de l'association.

Ces dernières années, ASF a connu une expansion considérable. En plus des missions individuelles ad-hoc confiées à des avocats, l'ONG a développé ses activités permanentes d'appui à l'état de droit et de soutien à des systèmes judiciaires viables, indépendants et efficaces. ASF a des projets dans cinq pays (Burundi, Congo, Palestine/Israël, Rwanda et Timor Leste) et emploie près de cent personnes, pour la plupart des nationaux de ces cinq pays. L'association a également été active dans la création de la Cour Pénale Internationale (CPI), et envisage de l'être dans l'organisation de la représentation légale des victimes devant cette Cour.

En raison de l'accroissement de ses activités, ASF-B a décidé de concevoir un outil permettant de maintenir le contact avec tous ceux qui manifestent leur intérêt à l'égard de l'association. Notre site Internet <http://www.asf.be/FR/FRpropos/index.html>, en néerlandais, français et anglais, fut le premier pas vers une amélioration de cette communication. Ce nouveau bulletin est complémentaire au site Internet, vous y trouverez les liens vers les parties du site où sont détaillés les sujets traités ici.

Pour un aperçu de nos activités en 2002 et des cinq premiers mois de 2003, consultez le [rapport annuel 2002](#) et le [rapport du premier semestre 2003](#). Bonne Lecture!

Peter Van der Auweraert
Directeur Général
Avocats Sans Frontières - Belgique

TIMOR LESTE

Chef de mission : George Mukkath (05/08/02 - 21/07/03)
Christophe Morvan (22/07/03)
Responsable de projet à Bruxelles : Charles Mardaga

ASF continue l'étude sur le droit traditionnel Timorais avec son partenaire East-Timorese Study Group (ETSG). Cette étude est toujours dans sa phase de préparation avec notre partenaire ETSG. Ces dernières semaines nous avons travaillé sur la définition de la méthodologie, élaboration d'un questionnaire pour les groupes cibles, d'un autre pour les entretiens individuels avec les membres des communautés visitées et d'un dernier à destination des intervenants externes. Ces questionnaires sont traduits en Tetum et dans chacun

des dialectes locaux. Ils subiront un test avant leur adoption finale. Le souci de la qualité des données récoltées prend la priorité sur la quantité.

La base de données de la bibliothèque au Centre de Documentation est endommagée; nous tentons d'en recréer une contenant pour le moins les ouvrages en bahasa et anglais fournis par ASF (+- 420). Par ailleurs l'espace de lecture est en cours de réaménagement. L'inauguration officielle est postposée dans l'attente des ordinateurs promis par UNICEF.

Au niveau de la formation, un projet a été soumis à l'approbation du PNUD. Ce document décrit notre approche en termes de méthodologie, de contenu des cours, de suivi, d'évaluation des programmes de formations à l'intention des Public Defenders et des Paralegals. Ces deux programmes sont basés sur une recherche, une analyse du contexte juridique, sur les besoins exprimés par les bénéficiaires (Public Defender) ainsi que sur l'évaluation des précédentes formations données dans le domaine judiciaire.

[Plus d'informations](#)

ISRAEL-PALESTINE

Chef de mission : Dianne Luping
Responsable de projet à Bruxelles : Fanny Fontaine

ASF soutient la plainte introduite par les associations Public Committee against Torture in Israel, et LAW devant la Cour suprême israélienne dans l'affaire des assassinats ciblés. Notre chargée de mission assiste à la rédaction des conclusions finales des avocats des demandeurs. Le principal quotidien israélien Ha'artez publie des extraits de ces conclusions, dans un article relayant la pertinence d'une telle affaire et des questions posées. Antonio Cassese, ancien Président du Tribunal Pénal International pour l'Ex-Yougoslavie, a rédigé une opinion d'expert soutenant la thèse des demandeurs, jointe à leur dossier.

Le 28 mai 2003, ASF a également observé une audience dans le procès Ben-Artzi, neveu de Benyamin Netanyaou, devant la Cour militaire de Jaffa. Ben-Artzi refuse d'accomplir son service militaire sous couvert de pacifisme.

ASF publie un [rapport](#) sur le déroulement de ce procès, contenant une analyse du droit à l'objection de conscience partielle et totale en droit israélien, complété par la jurisprudence récente de la Cour Suprême israélienne, de la Cour européenne des droits de l'homme, et des rapports du Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies. Le rapport est également communiqué à la famille de Ben Artzi.

ASF co-signe, avec des ONGs palestiniennes, israéliennes et internationales, un [rapport](#) sur les questions de l'accès à l'eau et à la

nourriture pour le peuple palestinien, qui sera remis au Rapporteur spécial de l'ONU pour ces questions, en visite dans la région le mois prochain.

[Plus d'informations](#)

RWANDA

Chef de mission : Fidel Nsita

Responsable de projet à Bruxelles : Jean-Jacques Badibanga

Au plan politique, le Rwanda a organisé au mois de mai, la tenue du référendum portant sur le projet d'une nouvelle Constitution, et qui ouvre la voie aux premières élections générales depuis le génocide de 1994. Le résultat officiel annonce 93% de " oui " pour une participation s'élevant à 87%.

ASF a poursuivi son programme d'observation des Juridictions Gacaca. Cette observation donne lieu à des rapports diffusés sur le site Internet de l'association.

Au cours de cette dernière période ASF a sorti la version kinyarwanda de son tome III du Recueil de Jurisprudence du contentieux du génocide et des massacres au Rwanda. 2.000 exemplaires seront distribués aux magistrats, agents du parquet, avocats, défenseurs judiciaires, associations rwandaises des droits de l'homme, universités, instituts supérieurs, administrations publiques, etc. intéressés par le sujet.

Un pas de plus a été franchi dans la collaboration entre ASF et le Département des Cours et Tribunaux de la Cour Suprême portant sur le programme de publication du recueil de jurisprudence. Désormais deux hauts magistrats rwandais, conseillers au sein du Département des Cours et Tribunaux sont affectés à temps partiel à ce projet, garantissant de la sorte, la durabilité du projet.

[Plus d'informations](#)

BURUNDI

Chef de mission : Pilar Villanueva

Responsable de projet à Bruxelles : Jean-Jacques Badibanga

Les deux dernières semaines ont connu un accroissement significatif de la violence, spécialement à Bujumbura, capitale du Burundi, où sont localisés les bureaux d'ASF. Il y a une dizaine de jours, ASF a décidé d'évacuer son personnel expatrié, la situation étant devenue trop dangereuse. L'équipe restera hors du pays tant que la situation ne sera pas redevenue plus stable. Le personnel national continue cependant à assurer une certaine continuité dans le travail, aussi longtemps que les déplacements pourront se faire en toute sécurité.

C'est grâce à leurs remarquables efforts et à leur implication que ASF a pu maintenir la plupart de ses activités en ces moments difficiles.

Malgré cette resurgence de la violence, il est indéniable que le 1er mai a représenté un tournant politique important pour le Burundi. Après 18 mois, le président Tutsi Pierre Buyoya a cédé le pouvoir à un leader de l'opposition Hutu, Domitien Ndayizeye. Celui-ci dirigera également le pays pendant 18 mois, clôturant de la sorte la période de transition de 36 mois entamée le 1er novembre 2001, et au cours de laquelle les acteurs politiques burundais doivent mettre en place les nouvelles institutions du pays et préparer des élections générales.

Malgré les évolutions politiques, le conflit armé se poursuit. Dans ce contexte difficile, ASF continue ses activités :

- la poursuite du soutien à l'assistance judiciaire par la prise en charge des frais et honoraires des avocats burundais, ce qui permet aux justiciables de bénéficier d'une assistance judiciaire gratuite ;
- la formation pratique des jeunes avocats volontaires au cours de séances bimensuelles ;
- la diffusion des séries de " Radiothéâtre Paysan " consacrées à la justice ;
- l'animation d'une permanence dans un quartier populaire et d'un réseau d'ONG nationales et internationales sur les violences sexuelles ;
- le soutien à la publication du Bulletin Officiel du Burundi.

Au delà de ces activités courantes, une partie des ressources de l'association ont été mobilisées autour du "dossier OMS". En novembre 2001, le représentant de l'Organisation Mondiale de la Santé était assassiné à Bujumbura. En 2003, le procès des cinq personnes inculpées dans cette affaire commence. Il s'agit de quatre vigiles (gardiens du domicile et des bureaux de la victime) ainsi que de l'assistante de la victime. Dans ce dossier, ASF a affecté deux avocats (un expatrié et un burundais) à la défense de deux vigiles.

Au cours du mois de mai, le dossier a connu des rebondissements et des incidents spectaculaires, dont la mise en cause par les prévenus de certaines autorités politiques et judiciaires ainsi que des services de renseignements burundais. La tournure des événements a également obligé la défense à demander une protection particulière de la gendarmerie, tant pour les prévenus que pour leurs avocats.

[Plus d'informations](#)

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Chef de mission : Patrick Spinnoy (11/03/02 - 08/06/03) - Francesca

Boniotti(20/07/03)

Responsable de projet à Bruxelles : Jean-Jacques Badibanga

Au plan politique, la mise en place des nouvelles institutions politiques issues des négociations impliquant tous les acteurs politiques (parties belligérantes, opposition non armée et société civile) est de nouveau retardée. A l'heure actuelle cependant, il semblerait que les choses rentrent dans l'ordre, bien que la situation politique reste difficile. La recrudescence des combats dans l'Ituri au cours des derniers mois a donné lieu à une résolution du Conseil de sécurité du 30 mai autorisant la mise en place d'une force multinationale intérimaire d'urgence à Bunia. Dirigée par la France, cette force est chargée de rétablir, au besoin militairement, la sécurité à Bunia, localité ravagée par des violents combats. La semaine dernière, le tout nouveau Procureur près de la Cour Pénale Internationale a annoncé que son premier et unique dossier pour le moment concernerait l'est du Congo.

Les activités réalisées par la mission en RDC sont :

- le soutien à la Commission Permanente de Réforme du Droit Congolais, organe au sein du Ministère de la Justice chargé de l'élaboration de lois conformes aux conventions internationales ratifiées par le Congo ;
- l'organisation d'une formation au profit des juges des Tribunaux de Grande Instance de Kinshasa. Cette formation est réalisée en partenariat avec une autre ONG présente au Congo , Réseau des Citoyens (RCN) ;
- la poursuite de travaux supplémentaires relatifs à la sécurisation des ouvrages à la bibliothèque de la Faculté de Droit de l'Université Nationale de Kinshasa.

[Plus d'informations](#)

JUSTICE INTERNATIONALE

Responsable de projet à Bruxelles : Fanny Fontaine

En dépit des initiatives de la Plateforme des ONG soutenant la loi belge de compétence universelle - plateforme composée de plusieurs ONG, outre ASF, à savoir Amnesty International Belgique (section francophone), la FIDH, Human Rights Watch, la Ligue Belge des Droits de l'Homme, et la Liga voor de Mensenrechten - le nouveau gouvernement belge a décidé d'abroger la législation de 1993. A la suite des plaintes déposées contre des militaires et décideurs politiques américains impliqués dans la guerre en Irak, la Belgique a fait l'objet de pressions diplomatiques sans précédents de la part des Etats-Unis, afin de modifier sa législation et d'abandonner son adhérence au principe de compétence universelle. La nouvelle législation débattue actuellement devant le nouveau parlement belge

prévoit une forme limitée de compétence extraterritoriale, applicable uniquement aux situations dans lesquelles l'auteur ou la victime est belge ou réside en Belgique ; de plus, l'accès direct des victimes à la justice, à travers la plainte avec constitution de partie civile, est limitée aux affaires dans lesquelles l'auteur est belge ou réside en Belgique. Dans toutes les autres hypothèses, la décision de poursuivre est laissée à la discrétion du Procureur fédéral.

Vous trouverez le texte du communiqué de presse du 21 mai co-signé par ASF et les autres membres de la plateforme pour la défense de la loi de compétence universelle [ici](#)

ASF continue à travailler à l'organisation de la représentation légale des victimes devant la Cour pénale internationale (CPI). Cette question est devenue d'autant plus cruciale et importante que le premier Procureur de la CPI, Mr. Ocampo, a prêté serment et est entré en fonction le 16 juin 2003 à La Haye.

ASF A BESOIN DE VOUS !

Pour continuer à agir en toute indépendance et effectuer des projets à long terme pour lesquels il est difficile de trouver des financements institutionnels, ASF doit impérativement augmenter ses fonds propres. Ce but ne peut être atteint que grâce à votre générosité qui assurera la survie de l'association sur le long terme. Faites un don à ASF. Tout don d'un montant égal ou supérieur à 30 Euro est fiscalement déductible.

Compte bancaire:
ING/Caisse privée 630-0227491-85
IBAN: BE89 6300 2274 8185
Mention: don - campagne 2003.

Il existe aussi d'autres pistes pour aider ASF

- Devenez membre et recevez régulièrement la newsletter qui parcourt l'actualité de l'association (cotisation annuelle: 40 Euros);
- Consultez régulièrement le site (<http://www.asf.be/FR/FRpropos/index.html>) où vous trouverez les plus récentes offres d'emploi ou de bénévolat au sein d'ASF;